



<http://www.sud-renault-douai.com>

Tel : 38926

"TG n°69"



Rejoignez
SUD

19/11/2009

Prime forfaitaire de secouriste !!!

IL EST PREVU dans les barèmes de rémunération de 2008 dans la rubrique primes diverses, une prime forfaitaire de **86,84 euro** pour les secouristes, **à notre connaissance SAUF ERREUR de notre part jamais personne à Renault Douai n'a perçu cette prime, cela concerne plus de 300 personnes**, la Direction doit rembourser le montant annuel de cette prime à tous les secouristes du travail. **Personne n'en parle mais à SUD nous ne nous taisons pas...A suivre....**

Intéressement aux bénéfices ou RIEN ?

POUR LA PREMIERE FOIS depuis des années, aucune demande d'avance sur la participation aux bénéfices n'a été formulée, les Syndicats signataires seraient ils en manque d'inspiration ? y aura-t-il OUI ou NON une avance, y aura-t-il seulement un intéressement aux bénéfices ?

NEGOCIATIONS SALARIALES DE DEBUT 2010 les salariés du groupe Renault accepteront ils encore un 0% d'AGS, ou des belles promesses comme en 2009, telles : augmentation de l'attribution de blocs de compétence (pas fait) , plus de complément de carrière (pas fait) évolution conséquente des coefficients des ETAM (peu fait). Une chose est sûre il faudra se mobiliser.

Attention aux dérives pendant le chômage partiel

IL NOUS A ETE RAPPORTE que des salariés placés en chômage partiel auraient été pointé en formation, mais en fait auraient travaillé normalement, si c'est le cas la Direction devra s'expliquer.

QUE SE PASSERAIT IL si un salarié se blessait à son poste de travail alors qu'il a été déclaré en chômage partiel auprès des services de l'état. RENAULT se retrouverait en correctionnelle.

SUD rappelle que lorsque vous êtes pointé en chômage partiel, **l'employeur ne peut vous faire venir que pour de la formation**, et non de la peinture, l'employeur serait dans la complète illégalité de faire travailler des salariés pour qui une demande de chômage partiel a été demandée.

Emploi des séniors, Laissons la place aux jeunes

L'EMPLOI DES SENIORS REVIENT AU GRAND GALOP cette idée développée par une organisation syndicale et reprise par le Président SARKOZY revient sur le tapis, il est vrai que des négociations vont s'ouvrir chez Renault, avec un objectif ...employer le plus longtemps possible les salariés Séniors, en clair les maintenir en usine jusque ou au-delà de 60 ans, à temps complet ou à temps partiel.

D'ici au 1er janvier 2010 toutes les entreprises (ou groupes d'entreprises) employant au moins 50 salariés, doivent avoir conclu un accord ou établi un plan d'action sur l'emploi des salariés âgés, dans le cas contraire ces entreprises seront soumises à une pénalité financière équivalente à 1 % de leur masse salariale.

Trois leviers ont été retenus pour agir sur l'emploi des seniors en France, où le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est faible (38 % comparé au taux suédois de 70 %). Ce projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009 (texte définitif), adopté par le Parlement en novembre 2008, s'inscrit dans la continuité de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 freinant les départs des salariés âgés par la taxation des préretraites et durcissant les cessations d'activité à partir de 60 ans.

1. **adopter une gestion active des âges dans les entreprises.** Les entreprises doivent mieux intégrer les seniors dans leur gestion des ressources humaines, avec la mise en oeuvre d'accords de gestion des âges dans les entreprises et les branches ;
2. **inciter au maintien dans l'activité au-delà de 60 ans**, par la libération du cumul emploi retraite dès lors que le salarié peut partir avec une pension au taux plein, l'augmentation de la surcote et la suppression de la mise à la retraite d'office à 65 ans ;
3. **favoriser le retour vers l'emploi des seniors**, par l'augmentation progressive de l'âge pour la dispense de recherche d'emploi et le renforcement du suivi des seniors par le service public de l'emploi.

POUR SUD ces nouvelles mesures ne répondront certainement pas au problème de l'emploi des jeunes, en effet. DE PLUS avec une Direction qui grappille le moindre centième aux seules fins de rajouter du travail aux opérateurs, nous voyons mal comment celle-ci accepterait d'employer des salariés âgés de 58 voir 60 ans hors chaîne. A moins qu'elle laisse ceux-ci apporter leur savoir faire sans pour autant les employer sur chaîne, mais bon sur ce choix, nous pouvons rêver car la sacro sainte rentabilité à outrance reprendra le dessus..

***A SUD nous disons Stop aux dérives de la direction
A SUD nous ne nous couchons pas !!***